



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://gec.venissieux.org/Ouverture-dominicale-nous-ne-sommes-pas-dupes>

Conseil Municipal du 7 décembre

Ouverture dominicale, nous ne sommes pas dupes !!!

- Conseil Municipal - Mandat 2014-2020 -



Date de mise en ligne : vendredi 11 décembre 2015

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Intervention sur le rapport décidant de limiter le nombre d'ouverture de dimanche des commerces au minimum, en tenant compte de l'avis des représentants du personnel.

Il y a plus de cent ans, le 13/07/1906, la loi sur le repos hebdomadaire était promulguée. Elle accorde aux salariés du commerce et de l'industrie, un repos de 24h après 6 jours de travail. L'article.2 de la loi fixe ce repos hebdomadaire au dimanche.

C'est grâce à l'initiative et au mouvement des salariés du commerce que la loi du 13/07/1906 dans l'art.2 octroie et fixe ce repos le dimanche, permettant aux travailleurs la reconstitution de leur force de travail.

Depuis, la lutte des salariés n'a cessé de produire des acquis, comme la journée des 8 heures avec une durée de travail hebdomadaire à 48 heures, pour arriver aujourd'hui aux 35 heures.

Cette journée de repos, le dimanche, permet à une majorité de travailleurs de se détendre et surtout de maintenir un équilibre social et familial.

Aujourd'hui, le patronat a le droit de revenir sur cette loi centenaire, grâce au gouvernement et de l'ancien numéro 2 de la banque Rothschild, c'est dire les valeurs de gauche de ce soi-disant « Mozart de l'Elysée » !!

L'enjeu, serai l'emploi. Mais les études ont montré que l'incidence dans ce domaine serait nulle voir négative. Les postes créés dans la grande distribution détruiraient autant voir d'avantage d'emplois dans le petit commerce. Nous ne sommes pas dupes, on ne va pas embaucher le dimanche.

Quant au pouvoir d'achat, l'incidence sur les salaires dans le commerce sera nulle et les salariés le savent.

A qui profite le crime ?

Il est évident que nous ne dépenseront pas plus que ce que nous gagnons avec des magasins ouvert le dimanche. Tous les arguments économiques sont tombés les uns après les autres, l'exemple de Paris qui est la capitale mondiale du tourisme n'a jamais eu à souffrir de l'ancienne réglementation. Elle n'a jamais été entravée pour son développement.

Le crime profite aux patrons, sous couvert du volontariat, nous assistons à de plus en plus de séparation à l'amiable, aux horaires individualisés, au prêt de salariés entre employeurs et bien entendu aux heures supplémentaires. Même si il y a des gardes fous contre les licenciements de salariés qui refuseraient de travailler le dimanche, la discrimination se fera à l'embauche.

Aujourd'hui, il y a bien assez de salariés qui travaillent le dimanche, dans des secteurs ou des zones bien définis, La sécurité, la santé, les transports sans oublier la logistique.

Parler de développement durable et obliger davantage de camions à rouler le dimanche n'est pas très cohérent.

Dans notre société, le dimanche est une journée permettant des activités non professionnelles, familiales,

Ouverture dominicale, nous ne sommes pas dupes !!!

associatives, sportives ou autres.

On peut se poser la question, est ce aux personnes d'arbitrer entre le temps qu'ils consacrent au travail, à la famille et aux loisirs, ou est-ce aux entreprises de fixer les règles de la vie sociale en fonction de leurs intérêts ?

Si malheureusement de nombreux maires de gauche et de droite profitent de la loi Macron pour accepter le maximum de jours souvent demandé par des commerces, nous suivrons nous les avis des organismes représentatifs du personnel des entreprises concernées. Tout comme eux nous ne sommes pas dupes !!!